



Paris, le 8 septembre 2008

## Le Groupe Banque Populaire, 1<sup>er</sup> acteur bancaire à commercialiser le *Prêt Étudiant garanti par l'État*

**Le Groupe Banque Populaire vient de signer la convention avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour commercialiser le *Prêt Étudiant garanti par l'État*. Ce Prêt sera disponible dès le 15 septembre dans les agences Banque Populaire.**

Le Groupe propose le *Prêt Étudiant garanti par l'État* à tous les étudiants français et étrangers de l'enseignement supérieur, âgés de 18 à 28 ans. Ce prêt bénéficie des mêmes conditions que les prêts étudiants commercialisés aujourd'hui dans le Groupe.

Ce prêt d'un montant maximum de 15 000 euros sera proposé aux étudiants **sans conditions de ressources**. La caution des parents ou d'un tiers ne sera pas nécessaire et le remboursement pourra être différé après l'obtention du diplôme.

Ce nouveau produit complète la gamme actuelle de l'offre étudiante du Groupe Banque Populaire tels que l'« Avance sur Bourse », « la Caution Locative » (pour aider les étudiants à louer un appartement), « l'Avance de Rentrée », etc...

Le Groupe Banque Populaire est depuis plusieurs années fortement impliqué auprès des étudiants. Ainsi, en partenariat avec La Mutuelle des Étudiants (LMDE), le Groupe a créé en 2006, l'association « Autonomie et solidarité pour les étudiants » (ASE). Par cette association, le Groupe a innové en proposant aux étudiants affiliés/adhérents LMDE de financer leurs études et de s'installer sans avoir recours à une caution parentale.

En commercialisant le *Prêt Étudiant garanti par l'État*, le Groupe Banque Populaire accompagne désormais l'ensemble des étudiants dans leur projet tout en leur facilitant l'accès à l'autonomie financière.

Il continue donc de marquer son engagement avec comme priorité de leur proposer des solutions innovantes et surtout adaptées à leurs besoins.

---

### **Contact presse :**

Virginie de LA SERRAZ - Tel. : 01 40 39 65 21  
virginie.delaserraz@bfbp.banquepopulaire.fr